

Régularisation et service des affaires d'assurance vie universelle



Avant de
présenter une
proposition



Lutte contre le
blanchiment
d'argent



Proposition
pour affaires
nouvelles



Présentation
des documents



Paiement



Délivrance de
la police



Établissement
garanti



Service à la
clientèle et
demandes
de règlement

Avant de présenter une proposition



Suivez les étapes présentées dans le [Guide de traitement des propositions d'assurance vie, d'assurance maladies graves et d'assurance invalidité](#) ainsi que les directives supplémentaires ci-dessous.



Renseignements importants

- L'assurance vie universelle de la Canada Vie ne peut être illustrée qu'à l'aide de la plateforme **Illustrations de la Canada Vie**, laquelle est accessible par l'intermédiaire d'**Espace affaires**.
- Vous pouvez produire une illustration pour un capital assuré allant jusqu'à 25 millions de dollars.
- Effectuez une analyse des besoins.
- Remplissez le [Questionnaire sur le profil de risque relatif à l'assurance vie universelle](#) (F46-10770) avec votre client et conservez une copie signée dans vos dossiers.



Examen des modalités avec aux personnes assurées, le responsable des primes et le propriétaire de police

- Remettez le livret [Ce que vous devez savoir au sujet de votre proposition d'assurance vie](#) (F17-8942) aux **personnes assurées**, au **responsable des primes** et au **propriétaire**, et examinez les sections appropriées avec chacune des parties.

Obligations relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent



Suivez votre programme de conformité en matière de lutte contre le blanchiment d'argent (LCB) et le financement des activités terroristes et utilisez les [ressources disponibles](#) ainsi que les directives supplémentaires indiquées ci-dessous pour vous aider à respecter vos obligations. Les obligations en matière de LCB s'appliquent aux affaires nouvelles et aux établissements garantis.



Pourquoi les exigences liées à la LCB s'appliquent-elles à l'assurance vie universelle

- Les produits d'assurance vie universelle peuvent être vulnérables au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes pour les raisons suivantes :
 - Leur capacité à accumuler des placements
 - La facilité d'effectuer des retraits et des transferts
 - La capacité pour des tiers d'effectuer des opérations en utilisant le produit
 - La capacité de transférer la propriété
 - La capacité d'effectuer un versement excédentaire

Comment respecter vos obligations en matière de LCB

- Veuillez comprendre votre programme de conformité et connaître vos obligations.
- Reportez-vous aux formulaires indiqués à la section [Présentation des documents](#) dans la présente ressource pour satisfaire aux exigences de conformité appropriées.
- Reportez-vous au document [Conseils relatifs aux renseignements acceptables à fournir en matière de lutte contre le blanchiment d'argent](#) lorsque vous remplissez la proposition.

Conseils clés et soutien en matière de LCB

- Si le propriétaire de police est une entité, déterminez qui est autorisé à signer et quels sont les renseignements sur la propriété et le contrôle de l'entité.
- **Pour éviter les retards, veuillez fournir suffisamment de renseignements descriptifs** sur la personne assurée, le propriétaire, le responsable des primes ou d'autres personnes dans toutes les sections pertinentes de la proposition, selon la situation.
- Si vous avez des questions sur vos obligations, veuillez envoyer un courriel à advisorcompliancequebec@canadalife.com ou advisorcompliance@canadalife.com

Proposition pour affaires nouvelles



Suivez les étapes présentées dans le [Guide de traitement des propositions d'assurance vie, d'assurance maladies graves et d'assurance invalidité](#) ainsi que les directives supplémentaires ci-dessous.



Comment présenter une demande

- Commencez par : Espace affaires > Ressources sur les produits > Produits d'assurance > Assurance vie universelle > Commencer à remplir une proposition.
 - Proposition en ligne (indique tous les formulaires requis dans la proposition électronique).
 - [Proposition d'assurance individuelle \(temporaire, avec participation, universelle\)](#) (F17-8921).
 - [Proposition d'assurance individuelle \(vie, maladies graves et invalidité\)](#) (F17-8908).
 - [Proposition d'assurance individuelle version à utiliser au téléphone \(vie, maladies graves et invalidité\)](#) (F17-8909).
- Veuillez inclure une illustration signée par le conseiller et le propriétaire.
- [Guide sur les propositions remplies à distance.](#)

Pour les propositions papier seulement

- Lorsque vous remplissez des propositions, veuillez à répondre aux questions relatives à la profession et à l'identification du propriétaire dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent :
 - Les questions 10.1 à 10.11 de la [Proposition d'assurance individuelle \(temporaire, avec participation, universelle\)](#) (F17-8921).
 - Les questions 4.6 à 4.7 dans la [Proposition d'assurance individuelle \(vie, maladies graves et invalidité\)](#) (F17-8908).
 - Les questions 4.6 à 4.7 dans la [Proposition d'assurance individuelle version à utiliser au téléphone \(vie, maladies graves et invalidité\)](#) (F17-8909).
- Utilisez toujours les formulaires les plus récents.

Conseils pour éviter les retards

- Vérifiez l'identité des personnes en regardant une pièce d'identité avec photo en personne ou en utilisant la méthode à processus double pour les interactions virtuelles.
- Assurez-vous que toutes les [signatures électroniques](#) sont effectuées correctement.
- Entrez les noms propres, les titres et les coordonnées pour les signataires autorisés pour une police détenue par une entité. Exemples : « directeur général » ou « président ». Reportez-vous au tableau [Signatures requises pour les polices détenues par des entités](#) pour vérifier quelle signature inclure selon les différentes entités.
- Remplissez tous les formulaires et répondez à toutes les questions indiquées à la section [Présentation des documents](#) avec suffisamment de précisions.

Présentation des documents avec la proposition



Suivez les étapes présentées dans le [Guide de traitement des propositions d'assurance vie, d'assurance maladies graves et d'assurance invalidité](#) ainsi que les directives supplémentaires ci-dessous. Vous pouvez télécharger tous les autres formulaires requis depuis l'Espace affaires en utilisant les liens ci-dessous.



Formulaires généraux à inclure

- Une illustration de vente signée par le conseiller et le propriétaire.
- Soit le document [Classification fiscale internationale d'une entité](#) (F17-8945), si le propriétaire est une entité, soit le document [Classification fiscale internationale d'un particulier](#) (F46-10155), s'il s'agit d'un particulier.
- Si vous soumettez avec la proposition un paiement par TEF, incluez le formulaire [Transfert électronique de fonds \(TEF\) – Autorisation de prélèvement unique en vue d'un paiement](#) (F17-8213).

Formulaires relatifs à la LCB que vous pourriez devoir inclure pour un particulier

- [Identification du propriétaire de police et détermination du tiers](#) (F17-8341)
- Si une rencontre en personne avec le propriétaire n'est pas possible, si vous le rencontrez virtuellement ou s'il n'a pas de pièce d'identité avec photo valide, utilisez la méthode à processus double pour vérifier son identité en remplissant le formulaire [Identification du propriétaire au moyen de pièces d'identité sans photo](#) (F46-10771).
- Remplissez le document [Détermination du statut de personne politiquement vulnérable \(PPV\)](#) (F17-8294) si le paiement effectué auprès de la Canada Vie est de 100 000 \$ ou plus.

Formulaires relatifs à la LCB qui doivent toujours être inclus pour une entité

- [Questionnaire à l'intention des proposants ou des propriétaires qui sont des entités](#) (F17-8295)
- Pour une société, veuillez inclure une [Attestation de fonction](#) (F70-0060) ou un document équivalent qui confirme les signataires autorisés ayant le pouvoir de lier la société, comme la résolution du fondé de pouvoir, les règlements administratifs de la société, les statuts de constitution/d'association ou les conventions d'actionnaires.



Suivez les étapes présentées dans le [Guide de traitement des propositions d'assurance vie, d'assurance maladies graves et d'assurance invalidité](#) ainsi que les directives supplémentaires ci-dessous.



Avant la perception du paiement

- Remettez le livret [Ce que vous devez savoir au sujet de votre proposition d'assurance vie](#) (F17-8942) au responsable des primes.
- Examinez les sections suivantes avec le responsable des primes :
 - **L'assurance vie provisoire que nous procurons aux personnes admissibles**
 - **Ce qu'il faut savoir au sujet du paiement et du remboursement des primes**
 - **Ce qu'il faut savoir au sujet des paiements par TEF**

Renseignements sur le paiement

- Pour fournir les renseignements bancaires pour le dépôt de prime initiale, remplissez le formulaire [Transfert électronique de fonds \(TEF\) – Autorisation de prélèvement unique en vue d'un paiement](#) (F17-8213).
- Pour les prélèvements automatiques mensuels, remplissez les sections applicables de la proposition ou soumettez une [Demande relative au programme de débit préautorisé \(320 FR\)](#) remplie et signée.
- **À noter** : Les renseignements sur les tiers sont toujours requis lorsque le responsable des primes n'est pas le propriétaire de la police.
- Au besoin, ces formulaires supplémentaires sont inclus dans la trousse remise lors de la délivrance de la police.

Remboursement

- Un remboursement demandé après l'entrée en vigueur de la police, par exemple durant la période d'examen de 10 jours, est versé au **propriétaire**.

Délivrance de la police



Suivez les étapes présentées dans le [Guide de traitement des propositions d'assurance vie, d'assurance maladies graves et d'assurance invalidité](#) ainsi que les directives supplémentaires ci-dessous.



Délivrance de la police

- Si la délivrance de la police peut être faite par voie numérique, suivez les directives indiquées dans le document [Délivrance d'un contrat par voie numérique](#).
- Pour la délivrance en personne, assurez-vous que l'**accusé de réception de la police** (ARP) est rempli et signé.
- Remplissez toutes les autres exigences relatives à la régularisation énoncées dans la trousse remise lors de la délivrance de la police.

Délivrance de la police

- Si un paiement est requis au moment de la délivrance de la police, veuillez remplir le formulaire [Transfert électronique de fonds \(TEF\) – Autorisation de prélèvement unique en vue d'un paiement](#) (F17-8213).

Vérification de l'exactitude

- Examinez la trousse avec la personne assurée et le propriétaire.
- Si le client ou le tarificateur demande qu'une modification soit apportée à la police par rapport à la proposition présentée initialement, une nouvelle illustration signée est requise au moment de la délivrance de la police.
- Confirmez que tous les documents requis ont été signés avant de les retourner à la Canada Vie.

Établissement garanti



Suivez le processus présenté dans le document [Transformation d'une assurance temporaire en une assurance vie](#) ainsi que les directives supplémentaires ci-dessous.



Avant de présenter une proposition

- Assurez-vous que la police en vigueur du client est admissible à l'option garantie :
 - Communiquez avec le siège social
 - Examinez le contrat du client
- Un changement de catégorie peut être demandé en même temps que cette option au moyen de la [Demande de modification de police](#) (F17-8217).

Comment présenter une demande

- Présentez le formulaire [Demande de transformation simplifiée et d'établissement garanti](#) (F17-8345) ainsi que [tous les documents relatifs à la lutte contre le blanchiment d'argent applicables](#).
- Si une preuve est requise, soumettez une [Demande de modification de police](#) (F17-8217).
- Incluez une illustration de vente signée par le propriétaire.
- Aucune preuve n'est requise pour la **maximisation de la valeur** si elle est ajoutée au moment de l'établissement de la police.
À noter : Une tarification est requise si elle est ajoutée après l'établissement de la police.

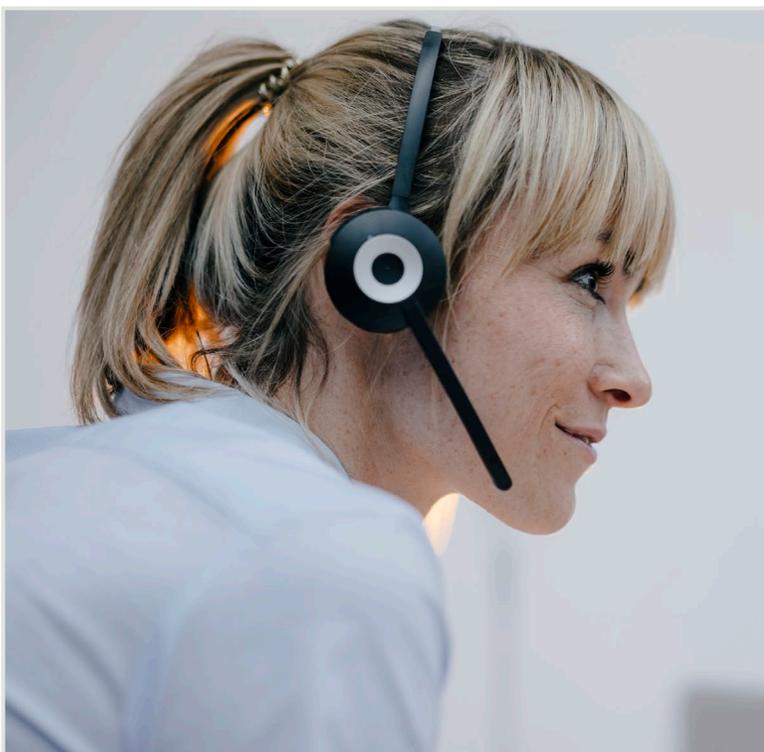
Paiement et délivrance de la police

- Utilisez le formulaire [Transfert électronique de fonds – Autorisation de prélèvement unique en vue d'un paiement](#) (F17-8213).
- Pour les prélèvements automatiques mensuels, remplissez les sections applicables de la proposition ou soumettez une [Demande relative au programme de débit préautorisé \(320 FR\)](#) remplie et signée.
- Vous recevrez un contrat à remettre à la personne assurée et au propriétaire. Si des renseignements médicaux ont été inclus au moment de l'établissement de la police, ils seront supprimés de la copie de la proposition afin de protéger les renseignements personnels de la personne assurée.

Service à la clientèle et demandes de règlement



Suivez les étapes présentées dans le document [Demandes de prestation de décès – Sommes dues payables à un ou des bénéficiaires désignés](#) ainsi que les directives supplémentaires ci-dessous.



Personnes-ressources et soutien

- Communiquez avec le **Centre de service à la clientèle de la Canada Vie** au 1 888 252-1847 pour poser des questions ou mettre à jour des renseignements de base.

Options disponibles

- Modifications apportées au **compte d'investissement**
- Changements aux options de **types de coût** possibles
- Accès à la valeur du compte de placement au moyen de retraits, d'avances sur police ou recours à l'effet de levier auprès d'un établissement de crédit tiers
- Estimation de taux relative à la valeur de rachat
- Cession et hypothèque
- Changement de nom
- Demandes liées à l'historique
- Remises en vigueur
- Modification ou augmentation de la protection
- Résiliations